

**Etat des services utiles à l'établissement de la date d'ouverture du droit à la pension pour le personnel NON-SUBVENTIONNE**

NOM et Prénom :	
Date de naissance :	Date de mise à la retraite souhaitée :
Adresse électronique :	N° de téléphone :
Fonctions actuellement exercées :	
Etablissement dans lequel vous êtes occupé :	

Données relatives au diplôme de l'enseignement supérieur dont vous êtes éventuellement titulaire :

Etes-vous titulaire d'un titre de l'enseignement supérieur universitaire, de l'enseignement supérieur non universitaire, de l'enseignement supérieur technique, maritime ou artistique de plein exercice (ex. : graduat, baccalauréat, licence, master, doctorat...) ?	OUI - NON
Si oui, lequel ?	
Date d'obtention :	Nombre minimum d'années requis pour l'obtention de ce titre :

Données relatives à votre service militaire ou service y assimilé :

Date de début :	Date de fin :
-----------------	---------------

**Données relatives à votre carrière professionnelle**

1. Si vous avez fonctionné en tant que travailleur d'un service public (autre que la Province), dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant ou aidant, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Administration/Société/Entreprise	Fonction	Date de début	Date de fin

2. Avant votre recrutement en qualité de membre du personnel provincial enseignant ou non enseignant, avez-vous presté en qualité de vacataire, professeur-invité ou formateur payé à la prestation sur les fonds provinciaux ?

OUI – NON

3. Si vous avez connu des périodes de chômage ou de formation professionnelle, merci de le préciser dans le tableau ci-dessous :

Périodes de chômage		Périodes de formation professionnelle	
Date de début	Date de fin	Date de début	Date de fin

Autre(s) information(s) que vous souhaiteriez communiquer :

Fait à

, le

Signature

### **Synthèse des conditions de départ.**

Si votre pension prend cours de février 2013 à janvier 2014 (inclus) :

- 60 ans et 6 mois / 38 années de carrière
- 60 ans / 40 années de carrière

Si votre pension prend cours de février 2014 à janvier 2015 (inclus) :

- 61 ans / 39 années de carrière
- 60 ans / 40 années de carrière

Si votre pension prend cours de février 2015 à janvier 2016 (inclus) :

- 61 ans et 6 mois / 40 années de carrière
- 60 ans / 41 années de carrière
- 62 ans / 37 années de carrière (personnes nées avant le 01/01/1956)

Si votre pension prend cours à partir de février 2016 :

- 62 ans / 40 années de carrière
- 60 ans / 42 années de carrière
- 61 ans / 41 années de carrière
- 62 ans / 37 années de carrière (personnes nées avant le 01/01/1956)

NB : Une pension prend cours le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit celui où les deux conditions cumulatives sont rencontrées.